



LA CGT REFUSE UN ACCORD AU RABAIS

CE QUI S'EST PASSÉ

Alors qu'un travail collectif était engagé entre organisations syndicales :

- Un accord clair existait : 90% Traitement Indiciaire/ 90% Régime Indemnitaire **NON NÉGOCIABLE**

Ce socle devait garantir une protection digne des agents. Les discussions devaient porter sur les garanties, pas sur un recul des droits.

COUP DE FORCE EN COULISSES

Une négociation sans la CGT bafoue l'accord commun et valide un passage à 90% / 50%. Présenté comme un levier pour aller vers 90/90 lors de l'appel d'offre alors que tout le monde sait que nous ne l'atteindrons pas en le présentant avec un socle revu à la baisse ... Ceci va à l'encontre des engagements pris, la négociation s'est opérée sans mandat collectif.

LA VÉRITÉ

Ce n'est pas une stratégie > C'est un renoncement. Ce n'est pas du dialogue social > C'est une entente en coulisses. Ce n'est pas une victoire > C'est une régression pour les agents.

90% / 50% : CONCRÈTEMENT

Cela fixe moins de protection en cas de coup dur, une baisse du maintien de revenu, une fragilisation immédiate des agents. **Pour la CGT on ne "vise" pas des droits. On les garantit.**

DIALOGUE SOCIAL : UNE MASCARADE

La validation au CST sans concertation préalable alors qu'un groupe de travail se réunit depuis plusieurs mois à ce sujet : Méprise notre organisation syndicale et enterre le travail collectif. Cette manipulation transforme les instances en simulacre de démocratie. **La CGT refuse de servir de caution.**

Face à cette situation : La CGT quitte le groupe de travail, refuse cette mise en scène, dénonce une logique de compromis au rabais.

NOTRE POSITION EST CLAIRE

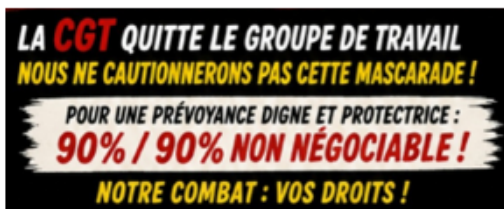
Comme il l'avait été décidé en intersyndicale, nous restons sur 90% / 90% : pas négociable. Les droits des agents ne sont pas une variable d'ajustement

AGENTS : CE QUI SE JOUE

Ce n'est pas technique. Ce n'est pas abstrait.

C'est votre salaire en cas de maladie, c'est votre sécurité, c'est votre dignité.

**LA CGT NE COMPOSE PAS AVEC LES RECULS SOCIAUX
NOUS DÉFENDONS VOS DROITS. PAS DES COMPROMIS À LA BAISSÉ.**



LES EXIGENCES PORTÉES PAR LES REPRESENTANTS DU PERSONNEL ONT SIMPLEMENT PERMIS UN REPORT AU 18 MAI ET VOS INQUIETUDES ONT ÉTÉ MISE EN AVANT.

Le projet de réorganisation du Pôle Solidarités paraît nécessaire dans un contexte d'évolution des missions et des besoins du service public. Certains axes de cette réorganisation présentés aux organisations syndicales peuvent, sur le principe, apparaître pertinents, notamment en matière de structuration ou de lisibilité des missions. Cependant, tout n'a pas été communiqué aux agents, aucune garantie n'est posée clairement, cela fait peser de lourdes inquiétudes sur les conditions de travail et sur la qualité du service public.

Il apparaît dans ce cadre difficile d'en discerner les impacts réels sur les missions de services public et sur les conditions de travail. Cela contribue aujourd'hui à maintenir un flou important sur les organisations futures, des interprétations parfois contradictoires et des inquiétudes légitimes exprimées par les équipes.

La CGT ne peut donner à ce stade un avis Favorable. Notre position est claire : ce n'est pas le principe qui est en cause, mais la manière et les conséquences concrètes.

- Un manque évident de concertation réelle avec les équipes ;
- Des zones d'ombre importantes sur les organisations futures ;
- Une dégradation potentielle des conditions de travail ;
- Une insécurité professionnelle croissante pour de nombreux agent-es.

Les agents ont été nombreux à nous interpellé et nous constatons sur le terrain :

- Des équipes déjà en tension ;
- Une charge de travail en hausse constante ;
- Un sentiment largement partagé de flou et d'inquiétude ;
- L'absence de réponses concrètes sur les situations individuelles.

En tant qu'élus représentants du personnel nous nous devons de toujours porter la parole des agents, nous avons tenu notre rôle en faisant part de vos exigences :

- ✓ Une transparence totale sur les organigrammes et les missions ;
- ✓ Des garanties écrites sur les postes, les statuts et les parcours professionnels ;
- ✓ L'étude réelle des impacts sur les conditions de travail ;
- ✓ Une consultation effective des agent-es, et de leurs représentants, pas une simple information ;
- ✓ Des moyens humains à la hauteur des besoins.
- ✓ Le questionnement d'un rattachement de la Direction Insertion, Emploi au Pôle Solidarités.

Nous avons lors du CST imposé le report de ce point, la grande majorité des représentants du personnel étaient prêts à ne pas siéger ce qui n'aurait pas permis d'obtenir le quorum.

La Présidente a alors proposé de maintenir le point pour information mais de reporter les votes lors d'une instance exceptionnelle prévue le 18 mai.



La CGT restera mobilisée et continuera à porter la parole des agents. Si nécessaire, nous prendrons toutes nos responsabilités pour défendre les personnels.